

BARÈME D'HONORAIRE



Barème applicable à toutes les *transactions immobilières*, hors viager et démembrement de propriété.

Valeur du bien immobilier	Pourcentage applicable (TTC)	Minimum d'honoraires fixes (TTC)
Jusqu'à 100 000 €	11 %	7 500 €
De 100 001 € à 160 000 €	9 %	-
De 160 001 € à 320 000 €	8 %	-
De 320 001 à 650.000 €	7 %	-
À partir de 650.001 €	6 %	

Honoraires à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire précisée dans le mandat.
AVIS DE VALEUR SANS MANDAT : **200€ TTC**

Valeur libre du bien immobilier	Pourcentage applicable (TTC)	Minimum d'honoraires fixes (TTC)
Jusqu'à 100 000 €	11 %	6 000 €
De 100 001 € à 250 000 €	10 %	-
De 250 001 € à 400 000 €	9 %	-
De 400 001 € à 650 000 €	8 %	-
De 650 001 € à 800 000 €	7 %	-
Au-delà de 500 001 €	6 %	-

Barème applicable aux ventes en *viager* et en *démembrement de propriété*.

Honoraires à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire précisée dans le mandat.
ÉTUDE VIAGÈRE : **1.500€ TTC**
DOSSIER DE VENTE HORS RECHERCHE D'ACQUÉREUR : **7.500€ TTC**

Applicable aux mandats signés à compter du 1er janvier 2025, sur l'ensemble des départements français et d'outre-mer.

LOCATION-GESTION

Les frais sur la Location d'Habitation (article 5 (I) de la loi du 6 juillet 1989, alinéas 1 à 3)

Les frais d'agence imputables aux bailleurs sont de 13 €/m² de surface habitable, à cela s'ajoute les frais de mise en location (entremise) variable suivant le type de bien loué.

Les frais d'agence imputables aux locataires sont de 13 €/m² de surface habitable, (soit 10 €/m² sur la surface habitable pour la visite, la transaction, la constitution du dossier et la rédaction du bail + 3 €/m² pour l'état des lieux pour une location d'un bien vide).

Les Frais d'entremise pour la rédaction d'un bail d'habitation sur mandat de recherche : Locataire : 300 € et Bailleur : 300 €

Formule gestion

Les frais sur la Gestion Habitation / et commerces Formule « LUXUR'ÎLE » 8.00 %TTC

Immobilier professionnel

Les frais sur la location de commerces / bureaux / dépôts / pour des activités commerciales / industrielles / professionnelles Les frais d'agence sont imputables au locataire uniquement et sont de 15% du montant de loyer annuel de référence HT et Hors charges pour les locations jusqu'à 8000 € de loyer mensuel HT et 12 % sur un loyer mensuel HT de + de 8001 €

Les états des lieux sont réalisés par un certificateur immobilier indépendant et à la charge du Locataire Les Frais d'entremise pour la rédaction d'un bail commercial sur mandat de recherche : 500 € HT pour les bureaux et 600 € HT pour les locaux et dépôts à charge partagé